

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

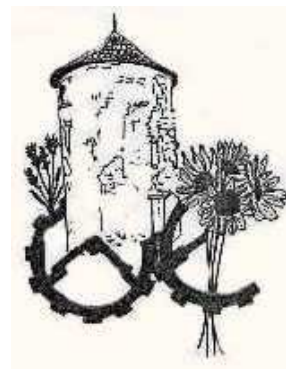
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 7 Mars 2012

Présents : MM. DETROYAT Bruno, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, PRUDHOMME Julien, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, B MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusés : MM. GONON Gérard, SABADEL Jean-Marc.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Compte Administratif 2011 :

Monsieur le Maire quitte la séance. Madame REYNAUD, Adjointe aux finances, présente le Compte Administratif 2011 :

Fonctionnement :	Dépenses :	441.875,07 €
	Recettes :	571.578,58 €
	<i>Excédent de fonctionnement :</i>	129.703,51 €
Investissement :	Dépenses :	102.717,96 €
	Recettes :	303.390,00 €
	<i>Excédent d'investissement :</i>	200.672,04 €

Vote : 10 votes pour, 0 abstention, 0 vote contre.

Préparation Budget Primitif 2012 :

Dans l'attente de la notification officielle de l'ensemble des dotations, l'estimation des recettes est de 454.800 € au minimum. Le budget primitif sera voté au prochain conseil municipal.

Projet groupe scolaire :

Lors de la Conférence Territoriale du 8 Février à Marcollin, le Conseil Général attribue une aide à hauteur de 40 % du coût du projet (hors foncier), soit 623.000 €.

Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers – Budgets 2012 votés (info) :

• Budget général :	<i>Fonctionnement :</i>	12.581.352 €	<i>Investissement :</i>	10.466.485 €
• Actions Economiques				
Immobilier Entreprises :	<i>Fonctionnement :</i>	241.603 €	<i>Investissement :</i>	160.035 €
• Actions Economiques				
Aménagement zones :	<i>Fonctionnement :</i>	722.732 €	<i>Investissement :</i>	685.426 €
• Eau :	<i>Fonctionnement :</i>	3.557.000 €	<i>Investissement :</i>	1.327.280 €
• Assainissement :	<i>Fonctionnement :</i>	2.427.240 €	<i>Investissement :</i>	1.444.308 €
• SPANC :	<i>Fonctionnement :</i>	102.575 €	<i>Investissement :</i>	257.506 €

.../...

Vote de la Taxe d'Ordures Ménagères :

Le SICTOM applique une hausse de 24 % pour le traitement des déchets (principalement tri mécano-biologique). Cette hausse représente 160.000 € à l'année. Afin de limiter cette répercussion aux ménages, la Communauté de Communes paiera 92.000 € sur son budget général. La T.O.M. sera de 11,86 % en 2012.

Halte Garderie Intercommunale de NANTOIN :

L'augmentation du coût résiduel à financer par les 4 communes associées a augmenté de 47 % entre 2010 et 2011 (pas d'aide du Conseil Général). La nouvelle CAF de l'Isère nous impose, à compter du 01/01/2013, la fourniture GRATUITE des repas et goûters aux enfants, ce surcoût est estimé à 20.000 € / an. (La fourniture « gracieuse » des couches viendra ensuite !). La Communauté de Communes étudie la prise de compétence « petite enfance ». Au cas où le financement de cette halte garderie deviendrait « insupportable », le Conseil Municipal se prononcera sur notre maintien au sein de cette structure.

Accessibilité des lieux et bâtiments publics :

L'état des lieux sera dressé par la commission pour estimer le budget des travaux nécessaires et le transmettre au Conseil Général pour aide.

Gaz de Schiste :

Le Conseil Municipal unanime accepte une motion contre les démarches de prospection.

Salon de coiffure :

Cet espace est fermé, le bail est toujours en vigueur. Une recherche pour remplacement à terme est lancée.

Info au Conseil Municipal, à sa demande, des nouvelles compétences de M. Serge SAUVEGRAIN :

Monsieur le Maire a reçu un courrier du 6 Février 2012, de la part de M. Serge SAUVEGRAIN lui présentant ses nouvelles compétences professionnelles et lui demandant d'en informer le conseil municipal. Afin d'apporter une information « objective et sans déformation », M. le Maire a interrogé les Tribunaux d'Instance de Vienne et Bourgoin-Jallieu. Copies de l'ensemble sont remises sans commentaire à chaque conseiller.

Questions diverses :

- « Chantier de Jeunesse » :
Présentation au Conseil Municipal par Elsa MAZET de l'association « Jeunesse et Reconstruction », dont l'objet est la constitution d'équipes de jeunes de 80 pays pouvant intervenir sur de petits chantiers communaux en participant à la vie locale. Un projet pourrait être envisagé pour 2013.
- Par ailleurs, malgré l'interdiction de location du local « AMANOAWA » par MM. le Sous Préfet et le Maire, cette activité demeure. Afin de dégager la commune de toute responsabilité éventuelle, l'accès direct entre cette salle et nos terrains sportifs sera empêché.

Séance levée à 23 heures.